



PÔLE ÉCONOMIE, MOBILITÉS ET URBANISME
Direction Mobilités et Transports

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20251013-2910C-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2025

Publication : 30/10/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 30 octobre 2025
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 13 octobre 2025

76 élus présents (104 en exercice, 13 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**CONVENTION POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE LA MOBILITÉ
URBAINE DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION : AVENANT N°1
(1.2.2/2910C)**

Par convention de délégation de service public, Mulhouse Alsace Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, a confié la gestion du service public de la mobilité urbaine à Soléa pour une durée de 6 années, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030.

Depuis la date de dépôt de l'offre finale de Solea, plusieurs ajustements mineurs de l'offre de services ont été apportés et certaines évolutions concernant la gestion de la convention s'avèrent nécessaires.

Le présent avenant à la convention a pour objet d'acter ces ajustements et évolutions.

Tout d'abord, l'avenant détaille l'actualisation de l'offre de service :

- La ligne de car express 54 prévue au contrat pour la liaison entre la gare de Bollwiller et Rattachement est, après concertation avec la Région Grand Est, assurée par leur ligne R054. Elle est de ce fait à retirer du contrat.
- La ville d'Habsheim a décliné la proposition de création d'une ligne 19 pour desservir la commune et a préféré la modification de l'itinéraire de l'actuelle ligne 55 entre Habsheim et Mulhouse.

- La desserte de la Maison du territoire par la navette depuis la gare, lancée en octobre 2023, a vocation à être pérennisée et doit être intégrée au contrat.
- Lors de la rentrée scolaire 2024, une grande affluence sur les circuits des lignes 13 et 14 desservants le collège et lycée épiscopal à l'arrêt « Source » de Morschwiller-le-Bas a été constatée. Un service additionnel a été mis en place à 7h40 les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour y répondre. Le coût est estimé à 14 725 € pour 2025 et sera remboursé à Solea à l'euro/l'euro.
- La Ville de Wittelsheim a décidé de ne pas maintenir le service Cité'bus (option 2 du contrat) à compter du 31 décembre 2024. Ce service, refacturé à l'Euro est donc également à retirer du contrat de DSP.

Ces différentes modifications ou ajustements de l'offre entraînent globalement une diminution du forfait de charges dû au délégataire Solea de 2 534 654 € (exprimé en € HT 2023) sur les 6 années d'exécution du contrat.

Par ailleurs, les modalités de facturation des options 1 (navette électrique du centre-ville de Mulhouse), de l'option 3 (transport PMR scolaire) et des dépenses relatives au Compte Mobilités sont précisées dans le projet d'avenant. S'agissant du Compte Mobilité, sa gestion a été confiée au délégataire Solea. Forts des premiers retours d'expérience, il convient d'établir un suivi des dépenses engagées au titre du fonctionnement et des évolutions du Compte Mobilité et comprises au forfait de charges, en détaillant les éléments fixes et variables. L'avenant acte ainsi que les éléments variables, comme les actions commerciales et de marketing, seront payés selon les dépenses réelles constatées.

De plus, diverses mesures nécessaires à l'exploitation sont actées dans le projet :

- Extension du mandat de recettes dont bénéficie le délégataire Solea aux encaissements issus du Compte Mobilité,
- Le contrat de délégation prévoit la réalisation d'un inventaire des biens fournis par m2A au délégataire. Le coût de la prestation d'accompagnement pour cette étude menée par un prestataire et pilotée par Solea est de 26 070 € HT et sera remboursé à Solea.
- Les livraisons de bus fonctionnant au gaz naturel comprimé prévues en 2025 (GNC acheté directement par m2A), ont été retardées du fait des délais de livraison des fabricants. Ceci entraîne pour Solea un surcoût en termes de consommation de gazole des bus actuellement utilisés pour compenser les bus GNC manquants. Ces surcoûts n'étaient pas intégrés au forfait de charges du contrat. Ils s'élèvent à 226 413 € HT pour 2025 et 2026.
- Deux investissements devant être réalisés par m2A ont été demandés à Solea en raison de leur technicité ou des contraintes administratives. Il s'agit, premièrement du coût du raccordement électrique de la station de gaz naturel comprimé sur le site de Solea et deuxièmement, de l'achat et restauration de deux midibus d'occasion. Ces investissements sont ajoutés au mandat d'investissement de solea, sans coût financier.

L'incidence de ces différents éléments sur le forfait de charge durant les 6 ans du contrat 2025-2030 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Article 2 – Suppression navette Cité'Bus	-104 667	-107 725	-107 750	-107 784	-108 038	-107 771	-643 735
Article 2 – L54/L55/L19	-139 035	-411 550	-424 384	-424 433	-432 389	-433 562	-2 265 353
Article 2 – L54/L55/L19 -> Taxi	-4 144	-12 462	-12 562	-12 363	-12 413	-12 363	-66 307
Article 2 – Maison du Territoire	68 976	71 577	72 147	71 007	71 292	71 007	426 005
Article 2 – Circuit scolaire épiscopal Morschwiller	14 725	-	-	-	-	-	14 725
Article 4 – Inventaire des biens	26 070	-	-	-	-	-	26 070
Article 5 – Impact coût gazole retard livraison bus GNC	151 560	74 853	-	-	-	-	226 413
	13 485	-385 307	-472 549	-473 573	-481 548	-482 689	-2 282 181

Enfin, le montant des recettes sur lequel Solea s'est engagé pour 2025 et 2026 doit être modifié. Il comprend la compensation versée par la Ville de Mulhouse à Solea au titre des abonnements à prix réduits aux mulhousiens de moins de 18 ans. Or, la Ville de Mulhouse a souhaité décaler en 2026 le versement du solde de 684 971 € HT qu'elle aurait dû verser en 2025. Il convient donc d'acter le report de ce montant en 2026 et d'actualiser le montant de l'engagement de recettes au titre des exercices 2025 et 2026.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget annexe des transports :
 Chapitre 65 -article 65712 _fonction 65
 Service gestionnaire et utilisateur 541 – Ligne de crédit n°110

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les évolutions proposées pour l'exécution du service de mobilité urbaine assuré par Soléa,
- approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation du service public de la mobilité urbaine,
- autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

PJ : (1)

- avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion du service public de mobilité urbaine

Ne prend pas part au vote (1) : Yves GOEPFERT représenté par Christine DHALLENNE.

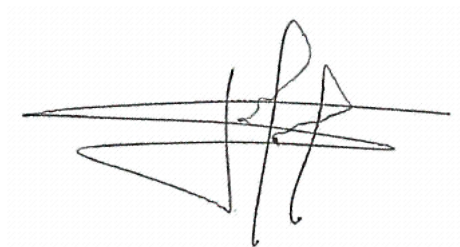
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JL Schildknecht', with a stylized, sweeping underline.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Jordan', with a complex, angular structure and a long horizontal stroke extending to the left.

Fabian JORDAN



**Délégation de service public pour la gestion
du service public de la mobilité urbaine**

**Convention 2025 – 2030
Avenant n°1**

Entre les soussignés :

La **Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**, dont le siège est situé à la Maison du Territoire, 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim, représentée par son Président, Monsieur Fabian JORDAN, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « **l'Autorité Délégente** » ou « **m2A** »,

D'une part,

et

Soléa, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 1 500 000 €, dont le siège est situé à Mulhouse, au 97, rue de la Mertzau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 945 551 018, représentée par son Directeur Général Monsieur Alain MOUBARAK, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « le **Délégataire** » ou « **Soléa** »,

D'autre part,

Ensemble, ci-après collectivement dénommées « les **Parties** » et individuellement par la « **Partie** »,

Il a été préalablement exposé que

Par convention de délégation de service public (ci-après « la Convention ») signée le 12 décembre 2024, **m2A**, autorité organisatrice de la mobilité, a confié la gestion du service public de la mobilité urbaine de l'agglomération de Mulhouse à **Soléa** pour une durée de 6 (six) années à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2030.

Cette convention a été conclue à l'issue d'une procédure de consultation publique, initiée par une délibération de m2A en date du 27 mars 2023, approuvant le principe d'une délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité urbaine, et clôturée par une délibération de m2A en date du 14 octobre 2024, approuvant le choix de la société SOLEA comme délégataire du service public selon la convention issue de la consultation.

Préalablement à la signature de la présente convention, Soléa a répondu aux besoins de mobilité exprimés par m2A selon les données du dossier de consultation publié le 26 octobre 2023.

Entre la date de dépôt de l'offre finale de la consultation et la date de notification de la convention, plusieurs ajustements mineurs de l'offre de service ont été apportés d'une part et d'autre part certaines évolutions ont été actées quant à la gestion de la convention ; dès lors il convient de la modifier pour en tenir compte.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte et d'actualiser différents points contractuels suite aux premières évolutions partagées entre les Parties et actées ci-après par signature conjointe.

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 a pour objet de traiter les points suivants :

- 1-Offre contractuelle de services - Actualisation et ajustement de l'offre de service.
- 2-Cadre financier – Précisions sur les modalités de facturation des options 1 et 3, du service Domibus et du Compte Mobilité
- 3-Inventaire physique des actifs – Prestations pour inventaire contradictoire
- 4-Matériel roulant bus – impact du décalage de livraison des véhicules prévus aux PPI 2024 & 2025 sur la consommation d'énergie
- 5- Ajustement du Mandat d'investissements 2025
- 6-Ajustement de l'engagement de recettes 2025 & 2026

Dès lors, les éléments de l'avenant entraînent la modification du cadre financier et des annexes suivantes :

- Annexe 4_1 : Unités d'œuvre
- Annexe 4_3 : CEP contrat : Compte d'exploitation du contrat
- Annexe 4_4 : CEP contrat au format SIG

La synthèse des impacts financiers par exercice comptable est reprise en **annexe 1** du présent avenant.

Article 2. Offre Contractuelle de services – Actualisation et ajustement de l’offre de service

a. Suppression de la ligne 54 du périmètre de la Dsp transférée à la Région Grand Est

Dans la convention de DSP est prévue la réalisation en sous-traitance d’une liaison entre Bollwiller Gare et Rattachement, dénommée ligne 54. Cette liaison est actuellement assurée par affrètement à RGE de la ligne R054. À la suite d’échanges entre m2A et RGE, il est convenu de maintenir l’affrètement de la ligne régionale R054 en adaptant l’itinéraire et les horaires afin qu’elle soit conforme au niveau d’offre préconisé. En conséquence, il a été convenu entre les parties de supprimer la ligne 54 du périmètre de la convention de DSP prévue au 1er septembre 2025.

La suppression de ce service à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour toute la durée de le DSP entraîne une diminution des km commerciaux et une réfaction du Forfait de charges de :

	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>25028</u>	<u>2029</u>	<u>2030</u>
Nbre de km commerciaux	-44 076	-131 059	-131 645	-130 474	-130 931	-130 802
Montant en valeur €HT 2023	-149 888	-445 681	-457 459	-459 619	-467 047	-468 749
Nbre de km commerciaux - Taxi	-2 196	-6 484	-6 536	-6 432	-6 458	-6 432
Montant en valeur €HT 2023 - Taxi	-4 144	-12 462	-12 562	-12 363	-12 413	-12 363

b. Suppression de la ligne 19 du périmètre de la Dsp remplacée par la ligne 55 modifiée.

Lors de la présentation conjointe m2A et Soléa de la nouvelle DSP à la Mairie de Habsheim, cette dernière n’a pas retenu la proposition faite de création de la ligne 19 pour desservir la commune et a demandé l’étude d’une modification de l’itinéraire de la ligne 55 qui assure actuellement la liaison entre Habsheim et Mulhouse. Après validation des parties, la ligne 55 est réintégrée dans la convention de DSP selon un nouvel itinéraire et une fréquence actualisée ; la ligne 19 est supprimée

Impact sur le forfait de charges :

Ligne 55 : Cette évolution à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour toute la durée de le DSP entraîne un ajustement du Forfait de charges en lien avec les charges associées de sous-traitance.

Pour assurer ce service, Soléa a conclu un marché subséquent de sous-traitance, dont le tarif kilométrique s’élève à 4,7672€ HT valeur euro 2023.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Km commerciaux	11 676	34 924	34 924	34 924	34 924	34 924
Montant HT	55 662	166 490	166 490	166 490	166 490	166 490

Ligne 19 : La suppression de ce service à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour toute la durée de le DSP entraîne une réfaction du Forfait de charges en lien avec les charges associées de sous-traitance, fondées sur le cadre financier de la convention, annexe 4.1.2 coûts des services sous-traités urbains. Le montant de cette réfaction est établi en euros hors taxe (valeur euro 2023).

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Km commerciaux	-4 244	-12 534	-12 634	-12 434	-12 484	-12 434
Réfaction HT	-44 817	-132 359	-133 415	-131 303	-131 831	-131 303

Synthèse cumulée des kilomètres commerciaux et montants hors taxe, valeur euros 2023

Lignes - Kcc	2025	2026	2027	2028	2029	2030
- Ligne 54	-44 076 km	-131 059 km	-131 645 km	-130 474 km	-130 931 km	-130 802 km
- Ligne 19	-4 244 km	-12 534 km	-12 634 km	-12 434 km	-12 484 km	-12 434 km
+ Ligne 55	11 676 km	34 924 km	34 924 km	34 924 km	34 924 km	34 924 km
Ligne 54 Taxi	-2 196 km	-6 484 km	-6 536 km	-6 432 km	-6 458 km	-6 432 km
Solde net - kcc	-38 840 km	-115 153 km	-115 891 km	-114 416 km	-114 949 km	-114 744 km

Lignes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
- Ligne 54	- 149 888	- 445 681	- 457 459	- 459 619	- 467 047	- 468 749
- Ligne 19	- 44 817	- 132 359	- 133 415	- 131 303	- 131 831	- 131 303
+ Ligne 55	55 662	166 490	166 490	166 490	166 490	166 490
Ligne 54 Taxi	- 4 144	- 12 462	- 12 562	- 12 363	- 12 413	- 12 363
Solde net	- 143 187	- 424 012	- 436 946	- 436 796	- 444 802	- 445 925

L'ajustement de l'offre de service impacte le cadre financier ; les parties s'accordent pour intégrer ces modifications (en montant valeur euros 2023) au cadre financier modifié et présenté en Annexe 1.

c. Nouveau Service : Navette Gare – Maison du Territoire »

Depuis octobre 2023, le siège de m2A a été transféré à la Maison du Territoire, située sur la commune de Sausheim. Ce nouveau site accueille également plusieurs partenaires de m2A. Afin de répondre aux besoins de mobilités liés à ce déménagement, m2A a mis en place une navette assurant la liaison entre la Maison du Territoire et la gare centrale de Mulhouse. Cette navette (autocar) circule les jours ouvrés¹, avec deux trajets le matin et deux trajets le soir.

Afin de répondre à cette extension de service, Soléa a conclu un marché subséquent de sous-traitance spécifique. Ce service est maintenu au 1^{er} janvier 2025 mais n'était pas intégré dans la nouvelle convention de DSP prenant effet au 1 janvier 2025.

Le coût additionnel de ce nouveau service est établi en euros hors taxe (valeur euro 2023), les montants seront indexés au taux d'actualisation de la sous-traitance ; ils sont les suivants :

Impact sur le Forfait de Charges (en euros HT valeur € 2023) Circuit : Gare centrale de Mulhouse – Maison du Territoire	Km commerciaux	Montant HT valeur € 2023
Période du 01/01/2025 au 31/08/2025	4789	44 736,97€
Période du 01/09/2025 au 31/12/2025	2482	24 239,21
Période du 01/01/2026 au 31/12/2026	7329	71 576,97
Période du 01/01/2027 au 31/12/2027	7388	72 147,30
Période du 01/01/2028 au 31/12/2028	7271	71 006,63
Période du 01/01/2029 au 31/12/2029	7300	71 291,80
Période du 01/01/2030 au 31/12/2030	7271	71 006,63

¹ Du lundi au vendredi, hors samedi & dimanche et hors jours fériés

Ce service est reconduit chaque année sauf demande expresse de m2A. Dans le cas d'une suppression de cette prestation aucun avenant ne sera à rédiger.

d. Doublage du circuit scolaire « Episcopal de Morschwiller »

Dès la rentrée scolaire du 5 septembre 2024, une grande affluence sur les circuits 13 et 14 desservants le collège & lycée Episcopal à l'arrêt « Source » de Morschwiller le Bas est constatée. Il est dénombré entre 6 et 12 élèves ne pouvant être pris en charge par les 2 cars. Dès lors une proposition de service additionnel est formulée à l'Autorité Délégitante qui valide le renforcement du circuit scolaire.

A compter du lundi 23 septembre, un car supplémentaire assure la desserte du collège & lycée Episcopal de Morschwiller le Bas, au départ de Campanule à 7h40 pour tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis du calendrier scolaire 2024/2025.

Le circuit mesure 8,5 kilomètres commerciaux, le coût unitaire du km commercial s'élève à 24,40€ HT valeur euros courant 2025. Le coût additionnel de ce service s'élèverait ainsi à 14 725.40€ HT pour la période allant du 01 janvier 2025 au 4 juillet² 2025, selon les modalités suivantes :

Impact sur le Forfait de Charges (en euros HT valeur € 2025) Circuit 13 – doublage Morschwiller – Episcopal	Km commerciaux	Montant 2025 HT
Période du 01/01/2025 au 04/07/2025	603,5	14 725,40 €

Les Parties conviennent que le nouveau service pour la période ci-dessus, sera refacturé à l'Autorité Délégitante à l'euro/l'euro dans le cadre du solde du forfait de charges 2025.

e. Suppression de la Navette Cité'bus de Wittelsheim → à supprimer

La navette Cité'bus constitue l'option 2 à l'offre de base contractuelle de la convention de Délégation de Service Public. Ce service spécifique à la commune de Wittelsheim mis en place le 1^{er} septembre 2022, avec des ajustements d'offres opérés en mai 2024, est exploité dans le cadre d'un contrat de sous-traitance allant du 1^{er} septembre 2023 au dernier jour des vacances scolaires d'été 2025.

Le 3 décembre 2024, la Commune de Wittelsheim informait l'Autorité Délégitante m2A que la situation budgétaire de la ville ne lui permettait plus la prise en charge du service Cité'bus pour l'année 2025. Ainsi elle demandait l'arrêt de ce service au 31/12/2024.

Impact sur le Forfait de Charges (en euros HT valeur € 2023)	Option 2 Contrat	Option 2 Avenant 1
Option N°2 2025	104 657,09€	0€
Option N°2 2026	107 724,65	0€
Option N°2 2027	107 749,67	0€
Option N°2 2028	107 784,27€	0€
Option N°2 2029	108 038,43	0€
Option N°2 2030	107 771,04€	0€

Article 3. Cadre Financier : Précisions sur les modalités de facturation des options 1 & 3 du service Domibus & du Compte Mobilité

² Fin de la période scolaire

a. Option 1 : Navette du centre-ville de Mulhouse

La spécificité de la construction des services de navettes mis en œuvre pour la Ville de Mulhouse, avec notamment une faible vitesse commerciale, est telle qu'il paraît plus adapté de suivre l'activité sur la base des services agents réalisés en lieu et place d'une régularisation sur la base des kilomètres commerciaux mis en œuvre avec le coût marginal associé.

Les parties conviennent ainsi de retenir un mécanisme d'ajustement fondé sur les coûts de conduite et de roulage rapportés au nombre de services contractuels à produire.

Le coût marginal du service est établi en euros hors taxe (valeur euro 2023), les montants seront indexés au taux d'actualisation de l'activité en propre ; ils se décomposent comme suit :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de services	851 serv	853 serv	857 serv	853 serv	853 serv	854 serv
Coût de conduite	275 394 €	270 191 €	271 694 €	272 629 €	270 660 €	271 037 €
Coût de conduite d'un service	323,61 € / serv	316,75 € / serv	317,03 € / serv	319,61 € / serv	317,30 € / serv	317,37 € / serv
Personnel entretien et maintenance	17 278 €	22 556 €	23 615 €	23 747 €	24 089 €	24 055 €
Personnel lavage-nettoyage	7 314 €	9 089 €	8 489 €	8 856 €	8 949 €	8 982 €
Charges de roulage hors personnel	22 323 €	23 206 €	24 777 €	25 055 €	25 036 €	25 076 €
Coût de roulage	46 915,13 €	54 851,12 €	56 880,68 €	57 658,13 €	58 074,60 €	58 112,17 €
Coût de roulage d'un service	55,13 € / serv	64,30 € / serv	66,37 € / serv	67,59 € / serv	68,08 € / serv	68,05 € / serv
Coût marginal d'un service	378,74 € / serv	381,05 € / serv	383,40 € / serv	387,20 € / serv	385,38 € / serv	385,42 € / serv

Ainsi tout service non réalisé sera décompté au coût marginal ci-dessus dans le solde du forfait de charges annuel.

Il est précisé que l'option 1 est considérée levée pour toute la durée de la DSP. Toutefois cette option pourrait être dénoncée et s'éteindre au 31 décembre 2026. *En cas de non-renouvellement des véhicules, le montant contractuel du forfait de charges de l'option 1 est réduit du montant contractuel correspondant à l'amortissement de ces véhicules.*

Par ailleurs, sous réserve d'un préavis de 3 mois, m2A peut demander à Soléa de mettre fin au service au 31 décembre de chaque année.

b. Option 3 : Transport PMR scolaire

La spécificité de la construction des services PMR scolaire, avec notamment des courses personnalisées, est telle qu'il paraît plus adapté de suivre l'activité sur la base voyages réalisés en lieu et place d'une régularisation sur la base des kilomètres commerciaux mis en œuvre avec le coût marginal associé.

Les parties conviennent ainsi de retenir un mécanisme d'ajustement fondé sur les coûts de sous-traitances rapportés au nombre de voyages contractuels à produire.

Le coût marginal du service est établi en euros hors taxe (valeur euro 2023), les montants seront indexés au taux d'actualisation de l'activité en propre ; ils se décomposent comme suit :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Coût de la sous-traitance	540 687 €	540 687 €	540 687 €	540 687 €	540 687 €	540 687 €
Nombre de voyages	22 705 voy	22 705 voy	22 705 voy	22 705 voy	22 705 voy	22 705 voy
Coût marginal au voyage	23,81 € / voy	23,81 € / voy	23,81 € / voy	23,81 € / voy	23,81 € / voy	23,81 € / voy

Ainsi tout service non réalisé sera décompté au coût marginal ci-dessus dans le solde du forfait de charges annuel.

c. Offre de base : Transport à la demande pour les PMR

La spécificité de la construction des services PMR, avec notamment des courses personnalisées, est telle qu'il paraît plus adapté de suivre l'activité sur la base voyages réalisés en lieu et place d'une régularisation sur la base des kilomètres commerciaux mis en œuvre avec le coût marginal associé.

Les parties conviennent ainsi de retenir un mécanisme d'ajustement fondé sur les coûts d'exploitation ou de sous-traitance rapportés au nombre de voyages contractuels à produire.

Le coût marginal du service est établi en euros hors taxe (valeur euro 2023), les montants seront indexés au taux d'actualisation de l'activité en propre ; ils se décomposent comme suit :

Mulhouse Mobilités						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de véhicules	12	12	12	12	12	12
Nombre de voyages	24 753 voy.	26 216 voy.	27 718 voy.	29 120 voy.	30 550 voy.	30 976 voy.
Nombre de kilomètres commerciaux	132 907 km	140 439 km	140 439 km	155 316 km	162 614 km	164 562 km
Ratio : kilomètres commerciaux par voyage	5,37 km	5,36 km	5,07 km	5,33 km	5,32 km	5,31 km
Coût de conduite	423 374 €	426 029 €	450 461 €	454 701 €	458 771 €	459 696 €
Coût de conduite d'un voyage	17,10 € / voy	16,25 € / voy	16,25 € / voy	15,61 € / voy	15,02 € / voy	14,84 € / voy
Coût de roulage (énergie, lubrifiant)	57 501 €	57 862 €	61 180 €	61 756 €	62 309 €	62 434 €
Coût de roulage (entretien)	81 302 €	81 812 €	86 503 €	87 318 €	88 099 €	88 277 €
Coût de roulage (hors conduite) d'un voy.	5,61 € / voy	5,33 € / voy	5,33 € / voy	5,12 € / voy	4,92 € / voy	4,87 € / voy
Coût marginal d'un voyage	22,71 € / voy	21,58 € / voy	21,58 € / voy	20,73 € / voy	19,94 € / voy	19,71 € / voy

Sous-traitance Taxis						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de véhicules	14	14	14	14	14	14
Nombre de voyages	22 849 voy.	22 332 voy.	21 778 voy.	21 087 voy.	20 367 voy.	20 651 voy.
Nombre de kilomètres commerciaux	169 925 km	166 959 km	166 959 km	159 219 km	154 507 km	157 375 km
Ratio : kilomètres commerciaux par voyage	7,44 km	7,48 km	7,67 km	7,55 km	7,59 km	7,62 km
Coût de conduite	261 385 €	255 478 €	249 139 €	241 228 €	232 992 €	236 243 €
Coût de conduite d'un voyage	11,44 € / voy	11,44 € / voy	11,44 € / voy	11,44 € / voy	11,44 € / voy	11,44 € / voy
Coût de roulage (énergie, lubrifiant)	37 341 €	36 497 €	35 591 €	34 461 €	33 285 €	33 749 €
Coût de roulage (entretien)	18 670 €	18 248 €	17 796 €	17 231 €	16 642 €	16 875 €
Coût de roulage (hors conduite) d'un voy.	2,45 € / voy	2,45 € / voy	2,45 € / voy	2,45 € / voy	2,45 € / voy	2,45 € / voy
Coût marginal d'un voyage	13,89 € / voy	13,89 € / voy	13,89 € / voy	13,89 € / voy	13,89 € / voy	13,89 € / voy

Ainsi tout service non réalisé sera décompté au coût marginal ci-dessus dans le solde du forfait de charges annuel.

d. Compte Mobilité – Prestations pour accompagner l'évolution de l'application

Pour simplifier l'accès à un ensemble de services et pour encourager l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture, m2A a mis en œuvre un dispositif innovant permettant aux habitants d'avoir un accès simplifié aux différentes solutions de mobilités présentes sur le territoire. Le « Compte Mobilité » est une application unique regroupant information, inscription, réservation, paiement...

Le Compte Mobilité est actuellement développé par Monkey Factory dans le cadre d'une relation contractuelle avec m2A, depuis août 2021 et qui prendra fin en décembre 2026.

En parallèle et afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service, m2A a confié au Déléataire une mission de gestion du Compte Mobilité, dont les rôles et responsabilités sont détaillés à l'annexe 7.1.2 de la convention. Forts du retour d'expérience sur le fonctionnement, le traitement financier du Compte Mobilité, l'adaptation aux exigences réglementaires d'une part, et les enjeux du digital d'autre part, m2A souhaite travailler sur l'évolution de la version 3 du Compte Mobilité.

Suivi des dépenses

Dans ce contexte, il convient d'établir un suivi des dépenses engagées au titre du fonctionnement et de l'évolution du « Compte Mobilité », d'identifier les postes de dépenses compris dans le forfait de charges et d'en préciser les éléments variables.

Un suivi des dépenses est proposé en annexe 2. Les postes de dépenses soulignés en « rose » sont à considérer comme variables.

Les Parties conviennent que la somme de ces éléments variables sera refacturée à l'Autorité Délégante à l'euro/l'euro dans le cadre du forfait de charges, sur la base du décompte et des factures justificatives, présentés à l'annexe 2.

Extension du Mandat de recettes

L'article 22.1 de la convention est complété de la phrase suivante : « Le Déléataire encaisse au nom et pour le compte de l'Autorité Délégante les recettes tarifaires issues du Compte Mobilité sur le fondement du mandat de recettes de l'article 29 ».

Article 4. Inventaire physique des actifs – Prestation pour inventaire contradictoire

Dans le cadre de la mise à disposition des biens, l'article 14 de la convention prévoit : « Les inventaires en annexes 2.1, 2.2 et 2.3, seront communiqués par le Déléataire au plus tard le 31 décembre 2025 ». Etant précisé que :

- Les biens mis à disposition par l'Autorité Délégante (inventaire A) seront mentionnés à l'annexe 2.1
- Les biens mis à disposition par le Déléataire (inventaire B) seront mentionnés à l'annexe 2.2

Pour ce faire, un inventaire physique des biens doit être réalisé.

Le coût de la prestation d'inventaire des biens « B » a été établi sur devis à 26 070€ HT³.

Le coût de la prestation d'inventaire des biens « A » est à établir par devis sur la base des informations à fournir par m2A.

Les Parties conviennent que ces dépenses seront refacturées à l'Autorité Délégante à l'euro/l'euro dans le cadre du forfait de charges 2025 et que le délai de communication est repoussé de 6 mois le temps de réaliser la prestation.

Article 5. Modification du délai de livraison des bus au GNV et impact sur le forfait de charges

Le nombre et le type de véhicules contractuels prévu à l'annexe 2.4 sur les exercices 2025 et 2026 n'a pu être réalisé en raison de décalages de livraison liés à la fin de production des véhicules Scania au GNV.

Pour compenser cette situation, le délégataire substitue des véhicules fonctionnant au gazole aux véhicules initialement prévus au GNV. Le coût du gazole est d'autre part contractuellement pris en charge par Soléa au travers du forfait de charge, tandis que le GNV est pris en charge directement par m2A.

La modification du parc de véhicules prévue au contrat, et notamment sa répartition selon le type d'énergie, nécessite en conséquence d'actualiser le forfait de charges.

La méthode retenue pour le calcul de la consommation additionnelle de gazole est la suivante :

-Montant du coût énergétique additionnel = (B-A) * Kcc* Coût énergie

B = Moyenne du nombre de bus GNV standards / articulés faisant suite au décalage des livraisons,

A = Moyenne du nombre de bus GNV standards / articulés prévu initialement à la DSP

Kcc = Kilomètres commerciaux moyen par type de bus standards / articulés prévus à la DSP

Coût énergie en € / kcc par type de bus standards gazole / articulés gazole, annexe 4.11.

³ Cf devis Galtier, joint en annexe

La moyenne du nombre de véhicules tient compte des dates d'entrées et de sorties prévues aux PPI ; ce qui correspond à la mention « équivalent année pleine ».

Le coût additionnel est établi en euros HT (valeur euro 2023), les montants seront indexés au taux d'actualisation de l'énergie gazole ; ils se décomposent comme suit :

KM moyen par type de bus - DSP			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Standard			31 792	37 958	38 060	37 954	37 964	37 959
Articulé			27 664	25 464	24 857	25 479	25 886	26 707
Midibus			39 598	32 397	32 621	32 574	32 430	32 462
			99 055	95 819	95 538	96 007	96 279	97 128

Nombre moyen de bus GNV manquants et calcul de l'impact de la consommation additionnelle de Gazole							
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Bus Standard	Bus GNV manquant	-7,3	-3,1	-	-	-	-
	KM BUS GNV non fait (en kmc)	-233 260,0	-118 760,7	-	-	-	-
	Coût énergie gazole par Kcc - annexe 4.11	0,524	0,522	0,522	0,524	0,522	0,529
	Coût additionnel Bus standard	122 181,6	62 028,7	-	-	-	-
Bus Articulé	Bus GNV manquant	-1,3	-0,6	-	-	-	-
	KM BUS GNV non fait (en kmc)	-36 986,8	-16 464,5	-	-	-	-
	Coût énergie gazole par Kcc - annexe 4.11	0,7943	0,7789	0,7709	0,7631	0,7519	0,7520
	Coût additionnel Bus articulé	29 378,7	12 824,2	-	-	-	-
Impact total € HT		151 560,26	74 852,90	-	-	-	-

Les parties conviennent qu'un surcoût forfaitaire de 151 560,26 € (valeur décembre 2023) sera inclus dans le calcul du solde du forfait de charge 2025, et un surcoût forfaitaire de 74 852,90 dans celui de 2026, sous réserve premièrement, que les dépenses réelles de gazole pour bus, constatées par le délégataire sur l'année, soient effectivement supérieures au montant inscrit au CEP (annexe 4_5 charges directes d'exploitation), à défaut aucun surcoût n'est facturé ; et deuxièmement, que le surcoût forfaitaire soit inférieur au surcoût réel augmenté de 20%. Si cette dernière condition n'était pas respectée, le surcoût facturé sera le surcoût réel augmenté de 20%.

En cas de nouveaux décalages des dates de livraison, les coûts seront actualisés selon le même principe dans le solde du Forfait de Charges sans qu'un avenant soit nécessaire, et sur base des justificatifs.

Le détail du calcul est disponible en annexe 3 du présent avenant, ainsi que l'état détaillé du parc véhicules avec les hypothèses de décalage de livraison.

Article 6. Ajustement du Mandat d'Investissements 2025

a. Raccordement électrique - station GNV

Pour permettre l'alimentation en électricité de la nouvelle station au GNV, dont le projet d'investissement est directement porté par m2A (codification 4.14 du PPI 2025), le fournisseur Enedis a établi selon ses exigences, un devis à l'attention du client consommateur et payeur de l'énergie fournie ; dans les faits Soléa.

Dans la mesure où « ce raccordement électrique » est induit par le projet d'investissement de la nouvelle station au GNV, il convient de le rattacher au PPI 2025. Ainsi, l'Autorité Délégante charge le délégataire de réaliser cet investissement dans le cadre de son mandat, en ajustant à due concurrence l'enveloppe hors taxe du mandat d'investissement 4.15 du délégataire.

Le montant s'élève à 34 493.88€ HT et figure en annexe 4.

Ce transfert n'a pas d'impact financier sur le budget annexe des transports de m2A.

Dans le cadre de la mise en place de la station, l'alimentation en carburant⁴ des groupes électrogènes sur le site de Soléa constituent des frais accessoires aux achats liés à la mise en service de la station.

Les parties s'entendent et conviennent que les coûts d'avitaillement en carburant ou tout autre prestation directement liée à la phase d'essai seront refacturés à l'euro, l'euro dans le cadre du forfait de charge 2025.

b. Achat de Matériel roulant « Midibus »

L'acquisition de 2 véhicules Midibus était prévu au PPI 2025, porté par l'Autorité Délégante et classifié 4.14 pour un montant budgétaire de 160 000€ HT.

Les caractéristiques de ces véhicules ont été dictées par les conditions d'exploitation (affectation ligne 13 avec une hauteur maximale non compatible pour des véhicules GNV), avec le besoin de deux « Midibus » d'occasion dont le modèle et l'âge se rapprochent des véhicules actuellement en circulation.

L'opportunité d'acquérir des matériels d'occasion correspondant à ce besoin s'est présentée via une plateforme de mise aux enchères. Après accord des parties, le Déléataire a acquis au nom et pour le compte de l'Autorité Délégante deux « Midibus » de marque Heuliez pour un montant total de 61 116€ HT, décomposé comme suit :

-« GX 137 » : 541 800 km pour 43 896€ HT

-« GX 127 » : 508 800 km pour 17 220€ HT

Le budget restant (160 000 – 61 116 = 98 884€ HT) sera consacré à la remise en état des véhicules (carrosserie, peinture, motorisation) et ajusté sur la base des factures établies selon le processus défini dans la convention.

Dès lors les parties conviennent du transfert de la ligne budgétaire complète de 160 000€ HT, du PPI 4.14 vers une gestion en mandat d'investissement classifié 4.15.

Ce transfert n'a pas d'impact financier sur le budget annexe des transports de m2A.

Ainsi le montant hors taxe du mandat d'investissement pour 2025 est porté à :

Mandat d'Investissements – PPI 4.15	Année 2025
Montant contractuel ajusté selon le processus de gestion dynamique du PPI	2 737 780,00
+ raccordement électrique station GNV	34 493,88
+ Matériel roulant Midibus (4.14 ->4.15)	160 000,00
Nouveau Mandat d'Investissement – PPI 4.15	2 932 273,88

Article 7. Ajustement de l'engagement de recettes pour 2025 & 2026

Rappel convention de Dsp 2025-2030.

Le délégataire encaisse au nom et pour le compte de l'Autorité Délégante les recettes tarifaires sur le fondement du mandat de recettes de l'article 29 de la convention de Dsp.

Ainsi le délégataire perçoit et reverse l'ensemble des recettes tarifaires énoncées à l'article 22 de la convention. Ces recettes tarifaires sont notamment constituées :

- des recettes perçues auprès des usagers lors de la vente de titres de transport et de parcs relais et des compensations versées par les communes au titre de la prise en charge d'une partie du montant de certains titres de transport (abonnements jeunes, abonnements sénior) ;

⁴ Devis estimatif en annexe 5 – Société Aggreko

- des montants perçus dans le cadre de conventions pour la vente de titres multimodaux ou pour la reconnaissance de titres relevant d'autres autorités de transport.

L'engagement de recettes à reverser à l'Autorité Délégante, en euros hors taxes (valeur décembre 2023) est de 12 228 628.04€ HT (€ valeur décembre 2023) pour l'année civile 2025.

Actualisation de l'engagement de recettes 2025

m2A a convenu entre temps avec la Ville de Mulhouse de convenir d'un aménagement concernant les périodes de versement de la Ville de Mulhouse à Soléa de sa compensation au titre de sa prise en charge d'une quote-part de l'abonnement annuel « moins de 26 ans » pour l'année scolaire 2025/26 pour les Mulhousiens âgés de moins de 18 ans.

Il a été ainsi convenu en accord avec m2A :

- le versement d'un acompte à venir en 2025 (A)
- le versement du solde de sa compensation au 1^{er} trimestre 2026 (B).

Dès lors cet aménagement impacte l'objectif de recettes à reverser à l'Autorité Délégante par le Déléataire pour les années 2025 et 2026. Pour 2025, l'engagement de recettes du contrat devra être réduit du montant B et l'engagement de recette en niveau indicatif pour 2026 augmenté du montant B.

				<u>2025</u>		<u>2026 - Estimation</u>	
				<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Montant Indicatif HT</u>	<u>Montant Indicatif TTC</u>
Objectifs de recettes 2025 - Convention de DSP				12 228 628	13 451 491	12 589 037	13 223 538
<u>Dont Abonnements annuel "moins de 26 ans" pour les Mulhousiens âgés de moins de 18 ans</u>							
Nbre de titres	Prix unitaire TTC	prise en charge		Engagement de recettes € HT	Engagement de recettes € TTC		
8 220	199,00	40%	usagers	594 829	654 312		
8 220	199,00	60%	Ville de Mulhouse	892 244	981 468		
				1 487 073	1 635 780		
Objectifs de recettes - Convention de DSP hors abonnements				10 741 555	11 815 711		
Flux d'encaissements révisés				<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Montant Indicatif HT</u>	<u>Montant Indicatif TTC</u>
Encaissements usagers (40%)				594 829	654 312		
Acompte Ville de Mulhouse (A)				207 273	228 000		
Solde Compensation Ville de Mulhouse (B)						684 971	753 468
				802 102	882 312	684 971	753 468
Montant estimatif des recettes				11 543 657	12 698 023	13 274 008	13 977 006
Variation				-684 971	-753 468	684 971	753 468

Le décalage de versement de recettes est basé sur une estimation du nombre de titres. Il fera l'objet d'un ajustement calculé conformément au nombre de titres réellement vendus.

L'ajustement en valeur euros 2023 sera soumis au principe d'actualisation.

Article 8. Entrée en vigueur

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification au Déléataire.

Toutes les clauses initiales et non contraires au présent avenant de la Convention de délégation de service public du réseau de transports publics urbains de voyageurs demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait à Mulhouse, en 3 exemplaires, le xx 2025

Pour l'Autorité Délégante

Pour le Déléataire,

Fabian JORDAN

Alain MOUBARAK

Annexe 1 – Synthèse des impacts financiers de l'avenant 1

Modélisation impact Avenant 1	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Variation des charges liées à l' Avenant 1	13 496 €	- 385 307 €	- 472 548 €	- 473 574 €	- 481 549 €	- 482 689 €
Charges directes d'exploitation hors sous-traitance	46 903 €	- 32 872 €	- 107 750 €	- 107 784 €	- 108 038 €	- 107 771 €
article 2 - Avenant 1 : Option n°2 : Navette Cité'Bus Wittelsheim	- 104 657 €	- 107 725 €	- 107 750 €	- 107 784 €	- 108 038 €	- 107 771 €
article 5 - Avenant 1 : Impact GO vs GNV [valeur Euros 2023]	151 560 €	74 853 €				
Charges de sous-traitance	- 59 478 €	- 352 435 €	- 364 799 €	- 365 789 €	- 373 510 €	- 374 918 €
article 2 - Avenant 1 : L54/L55/L19 [valeur Euros 2023]	- 139 035 €	- 411 550 €	- 424 384 €	- 424 433 €	- 432 389 €	- 433 562 €
article 2 - Avenant 1 : L54/L55/L19 [valeur Euros 2023] -> TAXI	- 4 144 €	- 12 462 €	- 12 562 €	- 12 363 €	- 12 413 €	- 12 363 €
article 2 - Avenant 1 : Maison du Territoire [valeur Euros 2023]	68 976 €	71 577 €	72 147 €	71 007 €	71 292 €	71 007 €
article 2 - Avenant 1 : Circuit scolaire "Episcopal Morschwiller" [valeur Euros 2025]	14 725 €					
Autres Charges	26 070 €	- €	- €	- €	- €	- €
article 4 - Avenant 1 : Inventaires des biens - euro/euro	26 070 €					

Mise à jour des annexes suivantes de la Convention

Annexe 4_1 Unités d'œuvre → Nicolas



Cadre financier
Annexe 4.1 UO av1.

Annexe 4_3 Compte d'exploitation Prévisionnel – Avenant 1

Engagement de FC - Base (hors sous-traitance) (article 23.1)	51 424 999,96 €	51 431 659,86 €	51 121 175,81 €	51 124 623,88 €	50 797 440,75 €	50 628 167,45 €	
Engagement de FC - Base (sous-traitance) (article 23.1)	8 044 346,68 €	7 989 571,31 €	8 141 130,56 €	8 192 116,19 €	8 124 110,93 €	8 171 664,02 €	
Engagement de FC - Base (ensemble) (article 23.1)	59 469 346,64 €	59 421 231,17 €	59 262 306,37 €	59 316 740,07 €	58 921 551,68 €	58 799 831,47 €	
Modélisation impact Avenant 1	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Variation des charges liées à l' Avenant 1	13 496 €	- 385 307 €	- 472 548 €	- 473 574 €	- 481 549 €	- 482 689 €	- 2 282 171 €
Charges directes d'exploitation hors sous-traitance	46 903 €	- 32 872 €	- 107 750 €	- 107 784 €	- 108 038 €	- 107 771 €	- 417 312 €
article 2 - Avenant 1 : Option n°2 : Navette Cité'Bus Wittelsheim	- 104 657 €	- 107 725 €	- 107 750 €	- 107 784 €	- 108 038 €	- 107 771 €	- 643 725 €
article 5 - Avenant 1 : Impact GO vs GNV [valeur Euros 2023]	151 560 €	74 853 €					
Charges de sous-traitance	- 59 478 €	- 352 435 €	- 364 799 €	- 365 789 €	- 373 510 €	- 374 918 €	- 1 890 929 €
article 2 - Avenant 1 : L54/L55/L19 [valeur Euros 2023]	- 139 035 €	- 411 550 €	- 424 384 €	- 424 433 €	- 432 389 €	- 433 562 €	- 2 265 353 €
article 2 - Avenant 1 : L54/L55/L19 [valeur Euros 2023] -> TAXI	- 4 144 €	- 12 462 €	- 12 562 €	- 12 363 €	- 12 413 €	- 12 363 €	- 66 307 €
article 2 - Avenant 1 : Maison du Territoire [valeur Euros 2023]	68 976 €	71 577 €	72 147 €	71 007 €	71 292 €	71 007 €	426 005 €
article 2 - Avenant 1 : Circuit scolaire "Episcopal Morschwiller" [valeur Euros 2025]	14 725 €						14 725 €
Autres Charges	26 070 €	- €	- €	- €	- €	- €	26 070 €
article 4 - Avenant 1 : Inventaires des biens - euro/euro	26 070 €						26 070 €
							- €
							- €
TOTAL CHARGES Avenant 1	61 733 327 €	61 072 192 €	60 817 173 €	60 858 190 €	60 458 165 €	60 338 622 €	365 277 668 €
FORFAIT DE CHARGES NET DES RECETTES ACCESSOIRES conservées par le Déléguataire	59 482 842 €	59 035 924 €	58 789 758 €	58 843 166 €	58 440 003 €	58 317 142 €	352 908 836 €

Annexe 4_4 Solde Intermédiaires de Gestion – Avenant 1

Modélisation impact Avenant 1	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Forfait de charges base contrat	59 469 347	59 421 231	59 262 306	59 316 740	58 921 552	58 799 831	355 191 007
Rappel variation du Forfait de charges [valeur euros 2023]	- 27 300	- 385 307	- 472 548	- 473 574	- 481 549	- 482 689	- 2 322 967
Rappel variation du Forfait de charges [euros/euros]	40 795	-	-	-	-	-	40 795
Variation du Forfait de charges	13 496	- 385 307	- 472 548	- 473 574	- 481 549	- 482 689	- 2 282 171
Forfait de charges Avenant 1	59 482 842	59 035 924	58 789 758	58 843 166	58 440 003	58 317 142	352 908 836
Recettes accessoires conservées par le Déléguataire	2 250 485	2 036 267	2 027 415	2 015 024	2 018 162	2 021 480	12 368 832
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES Avenant 1	61 733 327	61 072 192	60 817 173	60 858 190	60 458 165	60 338 622	365 277 668
Charges d'exploitation	59 797 513	59 556 596	59 387 614	59 439 150	59 102 903	58 975 189	356 258 966
Variation des charges d'exploitation directes	72 973	- 32 872	- 107 750	- 107 784	- 108 038	- 107 771	- 391 242
Variation des charges d'exploitation de sous-traitance	- 59 478	- 352 435	- 364 799	- 365 789	- 373 510	- 374 918	- 1 890 929
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION Avenant 1	1 922 319 €	1 900 902 €	1 902 108 €	1 892 613 €	1 836 810 €	1 846 122 €	11 300 874 €
RESULTAT D'EXPLOITATION Avenant 1	1 697 814 €	1 696 235 €	1 714 518 €	1 728 200 €	1 686 477 €	1 696 122 €	10 219 366 €

Annexe 2 : Suivi des dépenses Compte Mobilité »

Annexe 2 - Avenant 1							
Annexe 7.1.3 : Suivi de charges engagés pour le Compte Mobilité de la DSP modifié comme suit							
Mise à disposition de Ressources	DSP	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Chef de projet	DSP	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Relation clients	DSP	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Communication	DSP	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Marketing	DSP	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Administration et comptabilité	DSP	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Total des effectifs		4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Charges de Personnel - valeur euros 2023	DSP	245 000,00 €	245 000,00 €	245 000,00 €	245 000,00 €	245 000,00 €	245 000,00 €
Mise à disposition de ressources supplémentaires	variable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Postes de dépenses		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Formations		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	DSP	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Actions commerciales et marketing		133 960,00 €	137 960,00 €	132 960,00 €	132 960,00 €	132 960,00 €	132 960,00 €
Actions commerciales et marketing		127 000,00 €	131 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €
Cible - 18 ans	DSP	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Cible 18-25 ans - Etudiants	DSP	16 000,00 €	18 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Cible 26-64 ans - Actifs	DSP	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Cible 65 ans et +	DSP	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Cible "Publics sociaux"	DSP	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Cible "Tout public"	DSP	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
Campagne e-mailing CRM - Fidélisation	DSP	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Autres pour match	DSP	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €
Licence annuelle MaaSify Web	DSP	3 960,00 €	3 960,00 €	3 960,00 €	3 960,00 €	3 960,00 €	3 960,00 €
Outil de programmation Agora Pulse	DSP	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Relation clients		48 500,00 €	60 500,00 €	69 500,00 €	70 500,00 €	70 500,00 €	70 500,00 €
Outil informatique de CRM		3 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
Déploiement initial et paramétrage	DSP		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Interface CRM avec Monkey Factory							
Fonctionnement	DSP	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Outils informatiques d'envoi SMS et emailing	DSP	4 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Prestation externe - Centre de relation clients	DSP	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Quatre à cinq actions de rappels de 100 clients par an							
Gestes commerciaux	DSP	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Campagne de fidélisation et d'incitation (code promo., cagnotte)	DSP	25 000,00 €	32 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Achat de supports "Cartes Compte Mobilité"	DSP	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Cadeaux clients	DSP	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Passage compte mobilité V3		-	-	-	-	-	-
Aide à l'exploitation de MonkeyFactory		20 900,00 €	20 900,00 €	20 900,00 €	20 900,00 €	20 900,00 €	20 900,00 €
Convention de pilotage des partenaires	DSP	20 900,00 €	20 900,00 €	20 900,00 €	20 900,00 €	20 900,00 €	20 900,00 €
Frais Bancaires	variable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Promotions	variable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prise en charges "impayés partenaires"	variable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes		15 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Focus groupe - Enquête quali - Enquête quanti	DSP	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Enquête de satisfaction	DSP	5 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Intégration du Compte Mobilité dans les canaux Soléa		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Développements	DSP	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
		230 360,00 €	243 360,00 €	247 360,00 €	248 360,00 €	248 360,00 €	248 360,00 €
Valeur euros 2023		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges prévues à la convention de DSP	DSP	230 360,00 €	243 360,00 €	247 360,00 €	248 360,00 €	248 360,00 €	248 360,00 €
Mise à disposition de ressources prévues à la convention de DSP	DSP	245 000,00 €	245 000,00 €	245 000,00 €	245 000,00 €	245 000,00 €	245 000,00 €
Sous-total Valeur euros 2023		475 360 €	488 360 €	492 360 €	493 360 €	493 360 €	493 360 €

Annexe 3 : Détail du calcul de la consommation additionnelle de gazole

Annexe 3 - Avenant 1

Parc moyen initial figurant à la DSP - au prorata des entrées - sorties			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Standard	GO	Bus standard - Gazole	44,7	32,7	29,7	28,0	24,3	19,3
Standard	GNV	Bus standard - GNV	30,3	33,0	33,3	35,0	38,7	43,7
Standard	ELEC	Bus standard - Electrique	5,0	6,3	9,0	9,0	9,0	9,0
Articulé	GO	Bus articulés - Gazole	27,0	26,7	24,7	21,0	18,3	17,0
Articulé	GNV	Bus articulés - GNV	16,3	20,3	24,0	26,7	28,0	28,0
Midibus	GO	Midibus - Gazole	5,7	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
Minibus	ELEC	Minibus - Electrique	2,0	2,3	3,0	3,0	3,0	3,0
			131,0	128,3	130,7	129,7	128,3	127,0

Mise à jour du Parc moyen sur chaque exercice - au prorata des entrées - sorties - Avenant 1			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Standard	GO	Bus standard - Gazole	52,0	37,3	29,7	28,0	24,3	19,3
Standard	GNV	Bus standard - GNV	23,0	29,9	33,3	35,0	38,7	43,7
Standard	ELEC	Bus standard - Electrique	5,0	6,3	9,0	9,0	9,0	9,0
Articulé	GO	Bus articulés - Gazole	27,0	26,7	24,7	21,0	18,3	17,0
Articulé	GNV	Bus articulés - GNV	15,0	19,7	24,0	26,7	28,0	28,0
Midibus	GO	Midibus - Gazole	5,7	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
Minibus	ELEC	Minibus - Electrique	2,0	2,3	3,0	3,0	3,0	3,0
			129,7	129,2	130,7	129,7	128,3	127,0

KM Contractuel par bus (Annexe 4.1) (en km)			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Standard	GO	Bus standard - Gazole	1 400 645	1 298 942	1 192 736	1 024 686	887 285	698 427
Standard	GNV	Bus standard - GNV	925 236	1 160 036	1 171 880	1 320 935	1 458 678	1 647 256
Standard	ELEC	Bus standard - Electrique	217 159	273 974	375 696	387 058	387 427	387 341
Articulé	GO	Bus articulés - Gazole	772 957	684 116	597 598	531 122	491 772	492 664
Articulé	GNV	Bus articulés - GNV	425 932	512 770	612 077	683 367	707 544	709 156
Midibus	GO	Midibus - Gazole	224 461	226 782	228 348	228 017	227 009	227 235
			3 966 390	4 156 619	4 178 333	4 175 185	4 159 715	4 162 079

KM moyen par type de bus - DSP			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Standard			31 792	37 958	38 060	37 954	37 964	37 959
Articulé			27 664	25 464	24 857	25 479	25 886	26 707
Midibus			39 598	32 397	32 621	32 574	32 430	32 462
			99 055	95 819	95 538	96 007	96 279	97 128

Nombre moyen de bus GNV manquants et calcul de l'impact de la consommation additionnelle de Gazole			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Bus Standard	Bus GNV manquant		-7,3	-3,1	-	-	-	-
	KM BUS GNV non fait (en kmc)		-233 260,0	-118 760,7	-	-	-	-
	Coût énergie gazole par Kcc - annexe 4.11		0,524	0,522	0,522	0,524	0,522	0,529
	Coût additionnel Bus standard		122 181,6	62 028,7	-	-	-	-
Bus Articulé	Bus GNV manquant		-1,3	-0,6	-	-	-	-
	KM BUS GNV non fait (en kmc)		-36 986,8	-16 464,5	-	-	-	-
	Coût énergie gazole par Kcc - annexe 4.11		0,7943	0,7789	0,7709	0,7631	0,7519	0,7520
	Coût additionnel Bus articulé		29 378,7	12 824,2	-	-	-	-
Impact total € HT			151 560,26	74 852,90	-	-	-	-

Fichier Excel de l'évolution du parc véhicules

Annexe 4 : Devis Enedis

RC2327RHMT132R02



Annexe 3 : Détail de la contribution au coût du raccordement

Le Demandeur contribue au financement des travaux que réalise Enedis pour son raccordement.

Le montant de la contribution à l'ORR tient compte d'une réfaction portée au crédit du Demandeur, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité.

Le montant de la réfaction est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence.

Le montant de cette contribution à l'ORR est calculé sur la base des formules de coûts simplifiée (FCS) et des coûts réels conformément au barème de raccordement

La valorisation des travaux de raccordement selon la répartition définie à l'article 4.1 est la suivante :

Travaux réalisés par Enedis :

Chiffrage financier des Ouvrages de raccordement	
Désignation	MONTANT (€)
<i>Sous-Total Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux FCS¹</i>	41637,00
<i>Sous-Total Travaux de raccordement HORR - chiffrés aux Coûts Réels</i>	14311,68
Total Travaux de raccordement Hors Taxe non réfacté	55948,68
<i>Application de la réfaction tarifaire sur la base de l'ORR²</i>	21454,80
MT = Montant total HT réfacté :	34493,88
Montant TVA	6898,78
C = Montant total TTC :	41392,66
Contribution financière du client au raccordement	
A = Montant de l'acompte :	8137,80

¹ Le mode de chiffrage utilisé est défini par le barème de facturation.

² Le montant de la réfaction est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence objet du devis ORR.

DR ALSACE FRANCHE COMTE

Enedis

57 RUE BERSOT

25004, BESANCON CEDEX

Tel : 09 72 67 50 51

Mail : aremabt-alsacefranchecomte@enedis.fr

enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance

Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442

4 Place de la Pyramide

92800 PUTEAUX

17/18



Enedis
DR Als Fche Comte
Ag Racc Elec Marché Affaires
Alsace, Franche-Comté

Adresse des prestations
SOLEA

97 RUE DE LA MERTZAU
68200 MULHOUSE
Catégorie de l'opération: Service

Adresse de facturation

SOLEA
SOLEA TRANSP. AGGLOMERATION MULHOUSIEN
97 RUE DE LA MERTZAU
68063 MULHOUSE CEDEX
SIREN Client : 945551018

Nos réf. : RC2327RHMT132R02
Vos réf. : DN
Affaire suivie par le groupe facturation
Tél. : +33 / (0)9 70 83 29 70
Fax :
e-mail : aremabt-alsacefranche-comte@enedis.fr

FACTURE D'ACOMPTE ORIGINALE N° : 0323 -
610583985
DU : 17.04.2025

DETAIL EN PAGE(S) SUIVANTE(S)

MONTANT TTC DU DEVIS € :	41.392,66
Taux d'acompte demandé avant réalisation des travaux :	100,00 %
MONTANT TTC DE L'ACOMPTE A PAYER € :	41.392,66
QUARANTE-ET-UN MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE Euro(s) SOIXANTE-SIX Cents	

Merci d'adresser votre règlement exclusivement en euros par chèque à l'ordre de Enedis, en nous retournant le coupon-paiement TIP SEPA ci-dessous signé et accompagné, si nécessaire, d'un IBAN en utilisant l'enveloppe ci-jointe ou par chèque à envoyer avec le coupon-paiement TIP SEPA ci-dessous, en utilisant l'enveloppe jointe.

TVA acquittée sur les débits.

N° TVA Intra-communautaire Enedis : FR00444008442

Préavis de règlement sans frais pour le bénéficiaire.

Aucun rabais, remise, ristourne et escompte ne seront accordés en cas de paiement à une date antérieure.

Enedis
57 Rue Bersot 25004 BESANCON Cedex - Tél : 03 81 83 83 00 - Fax :
Enedis - SA à directeur et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros RCS de Nanterre 444 608 442

Page : 1/2

IBAN : JOINDRE UN RIB
ICS : FR 31 ZZZ 533243
RUM : TIP313233021016171903420211931704

SOLEA
SOLEA TRANSP. AGGLOMERATION MULHOUSIEN
97 RUE DE LA MERTZAU
68063 MULHOUSE CEDEX

Montant : 41.392,66 €
12950562

TIPSEPA

QFGI
N°
RC2327RHMT
132R02

devi

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Enedis à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Enedis. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué

Enedis
TSA 30203
41974 BLOIS CEDEX

323300000000

550031170447 09323302101617190342021193965105 4139266



Enedis
DR Als Fche Comte
Ag Racc Elec Marché Affaires
Alsace, Franche-Comté

VOTRE FACTURE D'ACOMPTE ORIGINALE N° : 0323 - 610583985 DU 17.04.2025 EN DETAIL

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT avant réfaction	Montant HT avant réfaction	Taux TVA
Coûts fixes HTA hors TAO	1	PRE	9.040,00	9.040,00	20,0 %
Coûts fixes HTA dans le TAO	1	PRE	3.972,00	3.972,00	20,0 %
Réseau HTA	1	PRE	2.311,68	2.311,68	20,0 %
Réseau HTA	1	PRE	12.000,00	12.000,00	20,0 %
Coûts variables HTA	1	PRE	28.625,00	28.625,00	20,0 %

Réfaction (coût pris en charge par Enedis)	-21.454,80
--	------------

MONTANT DU DEVIS Montant HT € : 34.493,88 Montant TVA € : 6.898,78 Montant TTC € : 41.392,66

Taux d'acompte demandé avant réalisation des travaux : 100,00 %

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Soumis à une TVA au taux de 20,00 % :	34.493,88	6.898,78	41.392,66

Montant HT d'Acompte € : 34.493,88
Montant TVA d'Acompte € : 6.898,78
Montant TTC € : 41.392,66

MONTANT TTC DE L'ACOMPTE A PAYER € : 41.392,66

Page : 2/2

Enedis
57 Rue Bersot 25004 BESANCON Cedex - Tél : 03 81 83 83 00 - Fax :
Enedis - SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros RCS de Nanterre 444 608 442

Annexe 5 : Devis Aggreko



Devis N° :
Date:

P-597293-1
4 Aoû 2025

Solea Mulhouse
97 RUE DE LA MERTZAU
68100 MULHOUSE

A l'att.de: Alexandre Garridos
Tél.: +33389667777
E-mail: alexandre.garridos@solea.info

Votre contact: Théophile Habermacher
Tél.: +33616944346
E-mail: theophile.habermacher@aggreko.com

Nous faisons suite à nos différents échanges et avons le plaisir de vous adresser notre meilleure offre pour la fourniture d'une solution d'énergie temporaire, sur la base des éléments que vous nous avez communiqués.

Souhaitant vivement collaborer avec vous, nous vous prions de recevoir l'assurance de nos sentiments distingués.

Description de la proposition :

Suite à votre demande profil de charge et de consommation des groupes électrogènes selon données transmises:

En semaine 4h de fonctionnement sur GE 600 kVA stagve V - consommation 71L/h
Reste du temps fonctionnement sur GE 30 kVA - consommation 4,8L/h

Total consommation estimée:

4h x 71L/h x 5 jours x 7 semaines = 9 940L

(20h x 4,8 L/h x 5 jours + 24 x 4,8 L/H x 2 jours) x 8 semaines = 5683 L

Sur 2 mois:

- Fourchette basse: 15 000L GNR / 500L AdBlue
- Fourchette haute: 17 000L GNR / 700L AdBlue

Tarification:

Ad Blue: Cuve Mixte 300L - remplissage par bidon lors des maintenances par les techniciens Aggreko - tarif 1,3€/L

GNR: Cuve mixte 3000L - surveillance à distance par Aggreko et planification livraison par fueliste - tarif 1,5 €/L

La gestion du fuel par Aggreko implique une surveillance à distance des cuves, des remplissages partiels. Elle intègre les frais de livraison, les assurances en cas de déversement.



Devis N° :
Date:

P-597293-1
4 Aoû 2025

Début de location prévu : 1 Sep 2025
Fin de location prévue : 31 Oct 2025

Période de location : 61 Jours
Location minimum : 7 Jours

Frais de services :

Qté	Description	Prix unitaire	Prix total
1	Fluide d'échappement diesel (AdBlue) – 600L à 1,3€/L (Somme forfaitaire/une fois)	780,00	780,00
1	Carburant - Gestion fuel par Aggreko - GNR 1,5€ L - 16000L (forfait/une fois)	24 000,00	24 000,00
	TOTAL		24 780,00

PRIX TOTAL

EUR 24 780,00

Conditions de paiement : Paiement avant la livraison

Les conditions de paiement seront revus et validés par notre département du Credit Control à réception de votre commande en fonction de l'historique des paiements passés.

Aggreko France S.A.R.L
5, rue Boole
F-91240 Saint Michel sur Orge
N° SIREN : 323 576 579
N° SIRET : 32357657900102
N° TV intracommunautaire : FR 18 323 576 579
Tél:0825008007
serviceclient.france@aggreko.fr